
" In' Coach "

Association du Coaching Interne
117, Rue Lavoisier
78800 Houilles

Paris, le 21 novembre 2011

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale ordinaire de notre association se tiendra le :

Jeudi 8 décembre à 15h
sur le site de RTE :
Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini - TSA 41000
92919 La Défense Cedex

pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Désignation de l'animateur de l'Assemblée et des scrutateurs
2. Approbation du rapport moral et du rapport d'orientation de la Présidente
3. Approbation du budget (2011-2012)
4. Renouvellement du Bureau de l'Association

Documents joints :

Liste des membres

Le rapport moral et les budgets (réalisé et prévisionnel) seront remis en cours d'AG

" In' Coach "

Association du Coaching Interne
117, Rue Lavoisier
78800 Houilles

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 décembre 2011

Résolution n° 1

Désignation de l'animateur de l'assemblée et des scrutateurs.

Cette résolution permet d'assurer le déroulement de l'Assemblée Générale.

Résolution n° 2

Approbation du rapport moral de l'Association

Résolution n° 3

Approbation du budget

Sont présentés ; réalisation 2011 ; budget prévisionnel 2012.

Résolution n° 4

Renouvellement des membres du bureau : les statuts prévoient le renouvellement par tiers du bureau.

Aujourd'hui, il comprend 6 personnes.

Les membres quittant à ce jour le bureau :

- Jean-Pierre Pérréard (article 9)
- Claire Hugot

Il est nécessaire de procéder à l'élection d'au moins 2 nouveaux membres du Bureau.

" In' Coach "

Association du Coaching Interne
117, Rue Lavoisier
78800 Houilles

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 décembre 2011

Je soussigné(e), Mme, M. _____, demeurant _____,
donne tous pouvoirs à
Mme, M. _____, demeurant _____ pour me
représenter à l'assemblée générale « In'Coach », qui aura lieu le 8 décembre 2011 et notamment pour voter en
mon nom l'approbation ou le refus des résolutions proposées à l'ordre du jour de cette assemblée.

Fait à _____, le :

Signature :

Important :

1. La signature doit être précédée de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR", sans laquelle le pouvoir serait irrecevable.
 2. Le nombre de pouvoirs que vous pouvez accepter est limité à 3.
-